

Tourisme et littoral à l'Île de La Réunion

GUY FONTAINE
PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS EN GÉOGRAPHIE
CREGUR, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Résumé

À La Réunion, île de 2 512 km², et de 250 km environ de linéaire côtier, l'aménagement littoral est à la fois récent, né après la départementalisation, et très inégal. Mais de partout, aujourd'hui, émergent des équipements et des projets de littoralisation faisant la part belle au tourisme et aux loisirs, stratégie qui est à la fois souhaitée par les professionnels et politiques et décriée par les scientifiques et défenseurs de l'environnement, rejoints en cela par les « inquiets » du risque qui brandissent les effets destructeurs d'un éventuel *tsunami*. Cette littoralisation ne se faisant pas à l'identique, on peut donc, en fonction de leur aménagement, de leur utilisation, voir émerger six modèles territoriaux, à savoir le modèle « Barchois » de Saint-Denis, celui du balnéaire de l'Ouest, le modèle « étangsaléen », ceux de Saint-Pierre, Grand Anse, du « Sud Sauvage » et le modèle Nord et Est.

Mots clés

La Réunion – Littoral – Tourisme – Modèles d'aménagement.

« Le littoral est sans doute, aujourd'hui, l'espace touristique le plus recherché et le plus convoité. Cela est relativement récent, la grande vogue du tourisme balnéaire datant d'après la seconde guerre mondiale [...] Beaucoup de pays lointains entrés récemment dans le système touristique mondial ne proposent guère que le couple mer-soleil... » (Dewailly, Flament, 2000)¹.

« Le tourisme littoral se concentre essentiellement dans l'Ouest qui accueille plus de 50 % de la capacité hôtelière de l'île. » (Cazes-Duvat, Paskoff, 2004)².

Sur cette île de 2 512 km², et de 250 km environ de linéaire côtier, l'aménagement littoral est à la fois récent, né après la départementalisation, et très inégal. En simplifiant, on dirait une côte est, au vent, à l'état « naturel », une côte ouest, sous le vent, fortement aménagé et une côte sud de nouveau

¹ J.-M. Dewailly et E. Flament, *Le tourisme*, coll. « Campus », Sedes, Paris, 2000.

² V. Duvat-Cazes et R. Paskoff, *Les littoraux des Mascareignes entre nature et aménagement*, l'Harmattan, Paris, 2004.

« sauvage ». Mais partout, aujourd'hui, émergent des équipements et des projets de littoralisation faisant la part belle au tourisme et aux loisirs, stratégie qui est à la fois souhaitée par les professionnels et politiques, pour des raisons différentes, et décriée par les scientifiques et défenseurs de l'environnement, rejoints en cela par les « inquiets » du risque qui brandissent les effets destructeurs du *tsunami* de décembre 2005 et, plus récent, de juillet 2006.

Notre propos vise à faire émerger les principales caractéristiques de cette relation tourisme et littoral, à travers différents espaces de l'île.

TOURISME ET LITTORAL : UNE RELATION RÉCENTE

« Bourbon ou La Réunion est une île très haute : dès le bord de la mer, la terre va toujours en s'élevant vers le centre [...] La plage étroite, quand il y en a, n'est composée comme à Ténérife, que de galets basaltiques, ou d'autres laves roulées ; ces galets sont entraînés à la mer par des pluies. On ne trouve nulle part de vrais sables ; ce qu'on désigne improprement par ce nom est composé tantôt de débris calcaires et de corps marins jetés au rivage par les vagues ; ou présente en petit toute la collections des laves de l'île, que le roulement des flots a réduites en parcelles arrondies, très petites, d'un aspect bleuâtre et ardoisé »³. (Lougnon, 1962)

Ainsi La Réunion, malgré son statut d'île, n'a pas, dans ses premiers projets de territoire, un affichage de littoral, mieux ne dit-on pas que l'île « tourne le dos à la mer » ? Au mieux la bande littorale, étroite et exigüe, va être utilisée pour fixer les quartiers, puis villes comme points d'ancrage à la colonisation des plaines et mi-pentes et à l'exploitation de la canne à sucre. Le liseré côtier va donc être totalement dévolu à la mise en place des foyers de peuplement, des axes de déplacement (train tout d'abord, puis route). Au fur et à mesure, que l'île va développer un projet économique et social fondé sur les services et la grande consommation, le liseré côtier va de plus en plus supporter une charge humaine considérable (85 % des 750 000 habitants – INSEE 1999).

Et le tourisme, là-dedans ?

A contrario de ce que l'on a vu à Maurice, où c'est bien le développement touristique, à partir de l'indépendance (1968), qui a mis en place l'aménagement systématique du littoral sur le principe des 3 S (sea, sun and sand), La Réunion doit son processus de balnéarisation à des pratiques « hors-sol »⁴. Les spécialistes

³ A. Lougnon, Extrait du Voyage à l'île de La Réunion de Bory de Saint-Vincent, *Voyages anciens à Bourbon* (1801) relation abrégée publié par Albert Lougnon, aux éditions Larose, Paris, 1962.

⁴ Dans mon article « Le Tourisme à La Réunion », *Travaux & Documents*, n° 22, Université de La Réunion, Septembre 2004, j'argumentais sur le fait que notre île s'était ouverte au tourisme par le thermalisme, à l'image de ce qui s'était fait à Bath au 18^e siècle. Ce n'est qu'à partir des années 70, avec l'arrivée des cadres supérieurs métropolitains, chargés de la mise en place du

suisant le phénomène accreditent l'idée d'une île « offrant un tourisme de randonnée en montagne et un tourisme plus passif de soleil et de baignades », allant même écrire « que l'île a la réputation d'être non-touristique, ce qui est un atout considérable pour développer le tourisme »⁵ (Serviable, 1983).

L'un des indicateurs le plus usité pour présenter la réalité du phénomène touristique étant la capacité hôtelière, on peut en suivre l'évolution. En 1977, l'île ne comptait que 28 établissements hôteliers (616 chambres) dont 7 sur le littoral (25 %), notamment à l'ouest entre St Paul et Étang-Salé, dans la zone étroite qui bénéficie de la présence de sable blanc. Citons les : Novotel Coralia (120 chambres), Hôtel des Mascareignes à Boucan Canot, le Club Méditerranée (28 chambres), un établissement Villages Vacances (VVF) et 2 petites unités. En 1985 l'île a 1 000 chambres et 25 hôtels et la plupart des « gros établissements » sont situés sur Saint-Gilles, côte ouest, ils sont ainsi une dizaine à couvrir 40 % du parc de chambres. Avec le VVF et quelques campings, La Réunion met en place son « tourisme de plage », qui sont, aussi voire surtout, des points de départ de balades et randonnées dans l'intérieur de l'île. Quant aux autres littoraux du Sud-Ouest (Étang-Salé, Saint-Pierre), ils ne disposent que d'un bien maigre tissu d'accueil touristique. Aujourd'hui La Réunion dispose de 9 000 chambres réparties dans 95 hôtels. Le littoral ouest compte une quinzaine d'unités hôtelières à 4 et 3 étoiles, dont le Saint Alexis et Les Villas du Lagon sont les leaders, une quinzaine de 2 à 1 étoile, qu'accompagnent VVF, et une multiplication de meublés, gîtes bungalows, qui témoignent de l'intensification de l'accueil touristique. Le littoral réunionnais notamment dans sa partie sous le vent, est ainsi devenu, en une dizaine d'années, le « porte-avions »⁶ de l'accueil touristique.

nouvel établissement, que l'orientation touristique change. En effet, ces derniers, nourris à la logique des congés payés, de la balnéarisation, « créèrent » le littoral balnéaire réunionnais avec Saint-Gilles, en y installant leur résidence secondaire. C'est alors un « renversement de territoire » qui fait que les Bas vont avoir la primauté sur les Hauts et dans ce contexte c'est le littoral ouest qui en deviendra le pilier.

⁵ M. Serviable « Le tourisme aux Mascareignes et Seychelles », collection des Travaux du Centre Universitaire de La Réunion, 1983. L'auteur, docteur en géographie, qui a présenté la première thèse de géographie soutenue à La Réunion et sur le tourisme, parle de la « cendrillon des destinations touristiques » dont l'atout-maître c'est les Hauts, après le farniente de Maurice, une île de caractère. Il explique cette situation par l'absence de grandes étendues de sable blanc, le monopole d'Air France, le contrôle des immigrations notamment des Comores, de Madagascar et le fait que le pittoresque de l'île tient à l'inaccessibilité de beaucoup de sites et à la conservation d'isolats humains.

⁶ Formule empruntée à René Barrieu, directeur du Comité du Tourisme de La Réunion qui, face aux contradicteurs partisans d'un tout tourisme vert, rappelle que le « bleu » est important en termes d'attractivité et que sans l'empreinte du littoral et du balnéaire, rien n'existera. On entend d'ailleurs souvent une formule qui va dans le même sens, résumant la stratégie et le parcours du touriste « lambda » : loger à Saint-Gilles, randonner de jour dans les Hauts et

LES LITTORAUX TOURISTIQUES

Les littoraux de La Réunion, à l'exemple de ceux des Mascareignes, ont donc été très tardivement intégrés à la vie économique. En dehors du Port de la Pointe des Galets, 1886, et des villes de Saint-Denis (chef-lieu et poumon des services) et de Saint-Pierre (centre régional), rares sont les installations orientées littorales. Il faudra attendre la seconde moitié du XX^e siècle avec la mise en place de la départementalisation (1946), notamment de sa seconde phase dite d'accélération (à partir de 1960), pour que les littoraux prennent place dans le tissu économique et social du jeune département.

Dans de précédents articles et travaux⁷, nous avons présenté ces littoraux notamment touristiques, on ne fera donc que les rappeler rapidement. La morphologie de l'île fait que 40 % du linéaire côtier est composé de côtes rocheuses, le plus souvent sous forme de falaises taillées dans les laves basaltiques. Les côtes rocheuses basses restent limitées à quelques secteurs spécifiques, comme ceux de la Pointe au Sel et sont le plus souvent précédées d'écueils. Sur 1/3 du linéaire côtier on trouvera des rivages caractérisés par des matériaux d'origine éruptive, notamment des cordons de galets, voire quelques plages jugées, le plus souvent, peu accueillantes pour des établissements humains. Quant aux plages du littoral récifal de l'île, elles sont de sable blanc à l'Ouest (Boucan Canot, Saint-Gilles, La Saline, l'Hermitage) et Sud-Ouest (Saint-Leu, Saint Pierre, Grands Bois et Grand Anse) et fait de sables noirs basaltiques (baie de Saint-Paul et Étang-Salé). Cette morphologie a fait donc naître deux littoraux ouverts au tourisme et loisirs. Le littoral ouest et sud-ouest de Boucan Canot à Saint-Pierre, est cet espace continu à l'ouest et discontinu au sud ouest, que fréquentent 80 % des 400 000 touristes extérieurs et une très forte proportion d'excursionnistes résidents, avec des pics de fréquentation allant jusqu'à 2 700 personnes/km de côte. Le littoral sud du « pays du Sud sauvage » est surtout constitué de falaises vives battues par la mer, qui font le bonheur des promeneurs à la recherche de « l'intensité ».

Mais il est notable que l'aménagement de ces littoraux n'est pas à l'identique, on peut donc, en fonction de leur aménagement, de leur utilisation voir émerger six modèles territoriaux, à savoir le modèle « Barachois » de Saint-Denis, celui du balnéaire de l'ouest, le modèle « étangsaléen », celui de Saint-Pierre, Grand Anse, du « Sud Sauvage » et le modèle sentier littoral nord et Est.

redescendre siroter un punch créole sous la varangue face à la mer et admirer le coucher de soleil.

⁷ Voir l'article sur Le tourisme à La Réunion, dans le n°22 des *Travaux & Documents*, Université de La Réunion, septembre 2004 et la planche III.9 Le Tourisme dans *l'Atlas de La Réunion*, Chapitre 3, économie, Université de La Réunion et INSEE, 2003

LE MODÈLE « BARACHOIS »

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo : auteur

Le Barachois⁸, l'espace littoral de la ville de Saint-Denis, témoigne des difficultés rencontrées pour ouvrir la ville chef-lieu, sur la mer. Une côte à grève, (photo 2) battue par des vagues animées, par les houles cycloniques ou d'alizé, en mal de débarquement, comme en témoignent les restes des différentes jetées détruites par les houles cycloniques, tout cela n'est guère propice à un usage quotidien. Dans les années 50, on commence à parler tourisme à La Réunion⁹ et en 1961 le premier hôtel, digne de ce nom, Le Labourdonnais ouvre ses portes, à deux pas du Barachois. Depuis le tourisme n'a guère progressé sur cet espace, Le Labourdonnais, disparu, a été remplacé par le Saint-Denis, passé depuis du groupe Accor à celui de Best Western (photo 3). En fait l'espace littoral dionysien est de plus en plus un espace loisirs, dont une grande partie, est contrôlée par le Conservatoire du littoral. Ceci a permis à la partie est (notamment à la Jamaïque) de s'organiser autour d'un aménagement pouvant accueillir des pique-niqueurs, des amateurs de marche et de jogging (photo 1). Dimanche et jours fériés, notamment, de nombreuses familles échappent ainsi à l'univers des immeubles du Chaudron voisin, mais aussi du centre-ville pour retrouver un *lambians picnic*.

Le Barachois est par essence même organisé autour des loisirs, de la restauration rapide et de qualité. C'est l'espace promenade qui sert de vitrine aux grands rassemblements, notamment festifs. La municipalité actuelle semble vouloir concrétiser un projet de littoralisation de l'espace, piloté par la CINOR, l'intercommunalité dont elle est membre. Plage, bassin nautique, bassin de baignades, place de pêcheurs, jardins, commerces et parc aquatique et plus tard une marina (photo 4) devraient ainsi être proposés aux Dionysiens, à l'horizon de 2015, ce qui permettrait à Saint-Denis, forte de son tourisme d'affaires, de la présence d'un casino, de devenir, de façon « artificielle » certes, une station balnéaire.

⁸ D'après le Professeur Jean Defos Du Rau, auteur de la première thèse de géographie humaine sur La Réunion en 1962, le terme de barachois a été utilisé par les créoles français et hispano-portugais, en Inde et dans les îles, pour désigner un petit repli naturel, anse abritée, facilement protégé par une jetée.

⁹ *Le Mémorial de La Réunion*, volume 6, 1979 « Demain le tourisme [...] On a commencé à parler tourisme en 1952 lors de la visite du ministre André Morice [...] Deux ans plus tard, le passage du directeur pour l'outre-mer du ministère des Travaux Publics et du Tourisme remet la question sur le tapis [...] En novembre 57 une Société Hôtelière de La Réunion voit le jour... »

Photo 4



Source : www.cinor.fr, CINOR, 2006

LE MODELE BALNEAIRE OUEST

Photo 5



Photo 6



Photo : auteur

L'ouest réunionnais ou la « Côte d'Azur » de La Réunion, a littéralement vu son littoral exploser à partir des années 70, lorsque le modèle balnéaire, importé de la France métropolitaine par les hauts cadres administratifs basés à Saint-Denis, s'est mis en place. L'ouverture de la route du littoral, reliant Saint-Denis au Port, a fait passer le trajet nord-ouest de 2h à 20 minutes, mettant ainsi les plages de l'Ouest à « portée de roue » des Dionysiens. La matière touristique¹⁰ de Boucan Canot à Saint-Leu, via Saint-Gilles-les-Bains, L'Hermitage, la Saline, Souris-Chaude, c'est avant tout la plage, 25 km d'un linéaire côtier de sable blanc (photo 5), des récifs coralliens qui sont à l'initiative des plages mais aussi d'une vie aquatique riche et intense, et des zones de baignade, le tout dans une atmosphère ensoleillée, avec une température moyenne supérieure à 22°C.

Au fil du temps, la pression se fait de plus en plus importante, le littoral ouest doit donc répondre à plusieurs attentes. C'est toujours un important espace de passage dans la liaison quotidienne Nord-Sud, fréquenté par quelques 50 000 véhicules en pointe matinale et en retour le soir. Le phénomène *sun belt* s'inscrivant de plus en plus dans la logique spatiale réunionnaise, les résidences principales se multiplient ainsi que les résidences secondaires. Mais changement important, ces dernières notamment, sont souvent des appartements, un bien sur 3 des immeubles qui ont fleuri, défiscalisation oblige, à Saint-Gilles notamment. Les plus récentes tendances du marché immobilier continuent à montrer l'extrême dynamisme de l'Ouest, même si c'est encore là que les prix sont les plus élevés.

Le littoral ouest est ainsi un espace mixte, né diront certains d'un déni d'aménagement, qui cherche à répondre aux besoins matériels des groupes. Or ces besoins s'expriment différemment selon que l'on y habite durablement, qu'on y travaille, ou que l'on y passe ses week-end, que l'on y séjourne comme touristes, ou que l'on y passe ses moments de loisirs. Le pique-nique (photo 6) est notamment la pratique la plus usitée par les Réunionnais, que ce soit à l'Hermitage, Saline et Saint-Leu¹¹, posant le problème de l'accessibilité aux espaces littoraux car chaque famille souhaite pouvoir mener au plus près sa voiture. Parallèlement

¹⁰ Nous adoptons ici la terminologie utilisée par J.-M. Dewailly et E. Flament, opus cité : la matière touristique est l'ensemble des éléments qui concourent à permettre la mise en tourisme d'un lieu.

¹¹ A. Girardet, dans son mémoire de maîtrise de géographie sur *Tourisme et développement durable sur l'espace saint-leusien*, Université de La Réunion, 2004, montrait que les touristes résidaient quelques 5 jours sur St Leu, mais que la plupart venaient d'espaces situés au maximum à 40 minutes de la ville (espace saint-gillois notamment). Citant une étude du laboratoire de Géographie, de 1999, il rappelait des pics de fréquentation de 9 471 personnes sur les plages, et 6 581 sur les arrière-plages boisées de l'Ouest. Il insistait notamment sur la présence très importante, de groupes familiaux, le dimanche, groupes de 10 à 15 personnes, s'installant sur l'arrière-plage, plantée de filaos, entre 10h et 16h.

donc à la plage se met en place un véritable axe de circulation qui pose bien des problèmes à cet espace et nécessite de la part des aménageurs et gestionnaires des réponses adéquates.

Se pose donc, de plus en plus, dans cette partie ouest, un problème de «restriction de l'espace de liberté» et s'officialise une nécessité, celle d'une gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Il est donc, compte tenu des enjeux, normal que ce soit le littoral ouest qui soit porteur du premier GIZC de l'île.

LE MODELE ETANGSALEEN

Souvent dénommée région de transition entre l'Ouest et le Sud, le littoral étangsaléen est formé d'une région basse avec des dunes dont la fixation a commencé dès 1874. Cependant les besoins de l'île en bois pendant la guerre, notamment comme combustible pour le train, ont fait reculer l'espace forestier. Mais depuis 1948, a été lancée une politique de reconstitution forestière, menée par l'Office National des Forêts, ce qui fait que la forêt *bloque* le développement de la zone balnéaire. Ce blocage est d'ailleurs perçu différemment selon que l'on se place au niveau des « usagers » locaux, associations de défense du patrimoine qui y voient une nécessité ou au niveau ceux qui souhaitent que cet espace soit plus « ouvert » (augmentation de la surface du golf).

Ceci explique qu'aujourd'hui encore Étang-Salé les Bains apparaît comme un espace préservé, un « anti-Saint Gilles ». Sa plage de sable fin basaltique (photo 7), l'une des plus longues de l'île, un récif frangeant fixé, au sud, à la côte rocheuse qui délimite un lagon, dont le platier est mis à nu aux grandes marées d'équinoxe de juillet, sa proximité avec les villes de Saint-Louis, Saint-Pierre et Le Tampon, ont donné une occupation littorale spécifique. Elle s'appuie sur un tourisme « léger » (office du tourisme, hôtel, meublés de tourisme, résidences secondaires, camps de vacances, restauration). Les loisirs (balnéaire, surf, sport de plein air, golf), que complète le parc à thème (parc à crocodiles), sont l'une des grandes forces de cet espace au même titre que le résidentiel : Zac Caranges, front de mer (photo 8).

Photo 7**Photo 8****LE MODELE SAINT-PIERROIS****Photo 9**

Photo : auteur

Photo 10

Photo : auteur

Saint-Pierre la ville « qui bouge »

Dès son origine, Saint-Pierre a clamé son intention de s'ouvrir à la mer. Ne souhaitant pas être à la traîne du développement, elle s'est battue pour avoir son port (dès 1735) espérant même le voir devenir l'infrastructure numéro 1 de l'île. Peine perdue, car les conditions naturelles (notamment un très fort ensablement) et politiques ne lui ont pas permis de transformer le souhait en réalité. Cependant le port, devenu base de pêche et surtout de plaisance (cf. Fig. 10, p. 30), reste un élément incontournable de l'ensemble saint-pierrois. Partant du petit port de pêche de Terre-Sainte (photo 10), qui a su garder son aspect traditionnel et ses maisons créoles, le littoral saint-pierrois bénéficie du prolongement portuaire et de la présence d'un petit lagon (photo 9) qui lui donne son aspect balnéaire très prisé des populations saint-pierroises et tamponnaises (Saint-Pierre étant pour ces derniers la plage de proximité). Sur deux kilomètres s'est donc organisé un des espaces touristiques et de loisirs les plus prisés de l'île. Restaurants, hôtels, camions-bar, donnent au « front de mer » un visage des plus dynamiques, et certainement des plus animés tant de jour que le soir, de l'île. Les municipalités ont oeuvré pour faire de ce littoral un espace des plus aménagés. Si le jardin de la plage (photo 11), est l'une des toutes dernières réalisations, d'autres travaux ont permis d'étendre l'espace balnéaire vers l'ouest, donnant ainsi à Saint-Pierre, un littoral aménagé qui frise aujourd'hui les cinq kilomètres avec les réalisations de la Ravine Blanche.

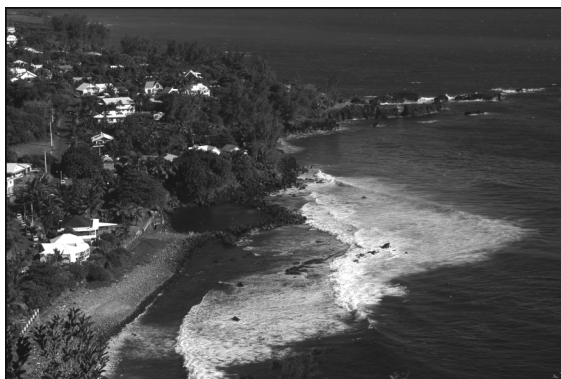
Photo 11**LE MODELE « SUD SAUVAGE »****Photo 12****Photo 13**

Photo : auteur

Le « Sud Sauvage »¹² est la partie de l'île où l'occupation humaine est la moins évidente. Le relief irrégulier (nombreuses pentes, pitons) est une problématique récurrente avec un littoral accidenté et chaotique en raison d'un phénomène volcanique très présent. C'est d'ailleurs grâce à des coulées, qui viennent au contact de la mer sur presque tout l'ensemble du littoral Sud Sauvage, que nous avons, ici, une prédominance des côtes rocheuses au détriment des côtes alluvionnaires. Le Sud Sauvage est donc surtout un lieu de promenade et de loisirs pour les zones se situant à proximité. En outre, il est considéré comme une destination très secondaire avec comme activité dominante la détente et une fréquentation très faible (1,7 % sur 178 personnes interrogées), même les sites les plus fréquentés sont délaissés les jours de semaine.

Le site de Grande Anse, 70 ha, (photo 13) qui appartient, pour moitié, au Conservatoire du Littoral (cela regroupe environ le piton Grande Anse et la petite forêt le long de la route) et, pour la seconde moitié, à la municipalité de Petite-Île (aire de stationnement, l'arrière-plage et la plage), et accueille la seule plage de sable blanc de la région. Le site se divise en deux parties en deux parties :

- une partie haute qui est essentiellement une zone d'habitat s'étalant le long de la route.
- une partie basse (longue de 800 mètres) qui comprend une aire de stationnement et une aire de pique-nique qui se trouve sur l'arrière-plage.

Au-delà de Grand Anse, le littoral du Sud sauvage est peu propice aux activités liées à la mer, aussi dénombre-t-on seulement deux sites littoraux, sur le littoral saint-joséphois, offrant quelques activités nautiques : tout d'abord, la baie de Manapany (photo 12), qui est un site fréquenté par la population et surtout par les surfeurs, qui disent trouver ici une très belle vague. Les activités se réduisent donc à la baignade, en bassin aménagé et au surf. La promenade peut également être pratiquée le long du chemin qui borde la plage de galets et qui donne accès aux habitations situées à l'arrière. Quant à la falaise, située à l'est, elle est occupée par des résidences et il a fallu aménager un passage pour les riverains, et celui-ci se trouve directement sur le bord de mer.

Ainsi donc, la côte est surtout une immense falaise contre laquelle la mer vient inlassablement se heurter. D'ailleurs, en raison d'un manque certain d'amé-

¹² Cet argumentaire sur le Sud Sauvage s'appuie, en grande partie, sur le mémoire de maîtrise en géographie de M^{elle} Elisabeth Hoareau « Un projet d'aménagement touristique : le sentier littoral du Sud Sauvage », Université de La Réunion 2005. (autorisation de l'auteur)

Le « Sud Sauvage » est qualifié de pays touristique depuis les années 1980 avec la création du Pays d'Accueil du Sud Sauvage (P.A.S.S.) renommé aujourd'hui Maison du Tourisme du Sud Sauvage.

nagements spécifiques, il est difficile aux pêcheurs de tirer leurs canots à l'abri de la violence des flots. À quelques pas d'une forêt de vacoas, une digue basaltique naturelle jette sa proue dans l'océan. C'est le Cap Méchant, sur la commune de Saint-Philippe. L'association des verts intenses, des modulations de bleus houleurs et des tonalités de la lave confère à ce site l'atmosphère si caractéristique du Sud Sauvage. En traversant la forêt de vacoas, on jouit également d'un vaste point de vue sur cette côte hérissée et curieusement recouverte d'un petit gazon fin et piquant que l'on désigne sous le nom de « gazon bord de mer » (*Zozia tenuifolia*).

Les municipalités du Sud Sauvage ont affiché leur volonté de réaliser un sentier littoral intercommunal, qui figure dans le cadre des projets d'actions du Contrat Intégré de Territoire du Sud (CITE Sud) et de la Charte Intercommunale de l'Environnement (convention signée le 15 décembre 1997). L'objectif premier, selon le Cahier des Charges, reste la liaison entre tous les sites côtiers fréquentés. De ce fait, en découle une volonté de mise en valeur de ces sites afin qu'ils soient mieux exploités, en s'appuyant sur la protection de l'environnement et une démarche économique. En mettant en place un aménagement comme le sentier littoral, on vise à apporter au territoire du Sud Sauvage une nouvelle activité. Ainsi, l'un des objectifs de ce projet est d'être porteur de projets touristiques qui pourraient se greffer au sentier et qui donneraient une nouvelle dimension au développement économique de la région. De plus, en contribuant à rallonger la durée de séjour des touristes (en leur offrant une palette d'activités variées) sur cette partie de l'île, on permet à l'économie locale de bénéficier d'effets directs et indirects du tourisme et à la population résidente d'avoir des séquences récréatives et éducatives.

Le désir de voir l'espace Sud Sauvage, prendre une place importante dans le tourisme réunionnais, s'est concrétisé par la mise en chantier du premier hôtel quatre étoiles du Sud. Niché à Grand-Anse dans un parc de 3,5 ha, le projet monté autour d'un bail à construction de 50 ans avec la commune de Petite-Ile, a nécessité un investissement de 8,5 millions € avec une subvention État-Europe de 0,7 million d'€. Ce cinquième quatre étoiles du département (trois sont à l'ouest, un à Saint-Denis), le *Palm Hôtel & Spa*, s'il n'est pas « pieds dans l'eau » veut s'appuyer sur « la vue exceptionnelle de Grand Anse, l'un des plus beaux sites de La Réunion et à proximité immédiate des trois quarts des sites les plus prisés des touristes (Volcan, Cilaos notamment) » dit Michel Jam son propriétaire. Avec ses 36 chambres supérieures, 16 de luxe, 14 suites junior et 3 lodges, l'hôtel vise trois clientèles : les touristes d'agrément, les touristes d'affaires (centre de conférence, practice de golf transformable en hélistation), les résidents. Avec des tarifs entre 150 et 400 €, le littoral Sud Sauvage veut ainsi s'offrir le haut de gamme.

LE MODÈLE EST ET NORD

À l'image du Sud Sauvage, les côtes de l'Est et du Nord sont réputées hostiles et peu sujettes à des développements liés à la mer. L'ouverture littorale s'est donc faite de façon spécifique et localisée notamment à travers les développements de ports comme ceux de Sainte-Rose et de Sainte Marie (photo 14).

Photo 14



Photo : auteur

C'est donc une véritable politique de reconquête du littoral qui se développe depuis quelques années. Elle est à l'initiative des communes mais surtout des deux intercommunalités, celle de la CIREST (Communauté Intercommunale Réunion Est) qui se compose de six communes de l'Est : Saint-André, Bras-Panon, Salazie, Saint-Benoît, Plaine des Palmistes et Sainte-Rose et celle de LA CINOR (Communauté intercommunale du Nord de La Réunion).

Toutes les deux travaillent notamment à la logique d'un sentier littoral.

Le sentier littoral Est

Depuis 1995, la CIREST met en place le sentier littoral allant de Sainte-Suzanne à Sainte-Rose, soit 53,5 kilomètres. Cela se fait pas à pas en raison d'une approche foncière relativement délicate, une partie des terrains étant privée, et ce d'autant qu'on veut éviter le passage forcé par des expropriations. Depuis environ cinq ans, le sentier est fréquenté exclusivement par des promeneurs, des marcheurs et la diversification des activités a été vue ici comme une source de conflits d'usage. Pour y remédier l'ouverture de portions aux VTT est en cours de réflexion. En plus de cette utilisation unique du sentier, les équipements sont

rare, l'élément naturel est donc fortement conservé. Les objectifs sont de faire du sentier l'épine dorsale touristique de l'Est, de permettre un développement économique, et d'être un produit alternatif à la randonnée en montagne puisqu'il ne requiert pas de capacités sportives. En outre, le sentier sera organisé par un tracé le long du littoral, sans équipements mais ponctué par vingt-cinq pôles d'aménagement : huit majeurs : Parc Nautique du Colosse (photo 15), Marine de Sainte-Rose, treize pôles secondaires : usine de Bois Rouge, marine du Bourbier, quatre espaces naturels exceptionnels : étang de Bois Rouge, Notre Dame des Laves...

Photo 15



Photo : auteur

Photo 16



Sources : www.cinor.fr

Le sentier littoral Nord (photo 16)

Le sentier littoral Nord, que gère la CINOR, va de la Rivière Saint-Denis (Saint-Denis) à la Rivière Saint-Jean (Sainte-Suzanne). « Le projet de sentier littoral a été conçu dans le cadre d'une valorisation du patrimoine historique, culturel et touristique de La Réunion. À terme, le public — aussi bien résident que touris-

tique (les Réunionnais et autres) — devrait bénéficier sur le Nord de l'île d'une offre de loisirs sur l'ensemble du sentier, d'animations touristiques, certes, mais aussi de proximité. 21 km d'espace littoral pour instaurer un lieu de promenade sans discontinuité allant de Saint-Denis à Sainte-Suzanne » (CINOR, 2006). En premier lieu, c'est un axe qui a pour objectif de relier les trois communes de Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne et en second lieu de mettre en valeur cette frange littorale d'environ 200 hectares qui est riche culturellement et aussi historiquement. Déjà très convoité, c'est, notamment en fin d'après-midi, le rendez-vous des joggeurs, cyclistes et marcheurs, il fait l'unanimité des usagers même si l'on souhaite que des aménagements, notamment en termes de sécurité, de cohabitation, d'environnement, soient vite apportés.

CONCLUSION

Après avoir « tourné le dos à la mer » La Réunion a compris que son littoral était une réalité. Cette réalité a été, comme pour bien d'autres espaces, le résultat d'un processus qui s'est fortement accéléré depuis une trentaine d'années. Le littoral réunionnais est aujourd'hui fréquenté par quasiment toutes les catégories sociales, est le support de toutes les activités, et fait l'objet d'une pression qui devient de plus en plus importante. Comment résister au processus de littoralisation, qui est un phénomène mondial, au moment même où le niveau de vie des habitants s'améliore, où les populations s'inscrivent de plus en plus dans une logique de loisirs dans lequel l'espace balnéaire est fortement convoité ? Pour ce faire, La Réunion a, de façon organisée ou plus ou moins anarchique, répondu et cela a donné les modèles d'aménagement que nous avons analysés ci-dessus. Depuis 1995, l'île s'est penchée sur la dialectique littorale, le Schéma d'Aménagement régional, dans son chapitre SMVM (Schéma de mise en valeur de la mer) a voulu répondre aux nécessités de faire coïncider développement économique et social, développement des activités, des loisirs, des transports, de l'habitat. S'en est suivie une planification des domaines côtiers, depuis la mise en place des ports, des espaces de loisirs et espaces protégés. La révision du SAR, qui est d'actualité, va continuer à privilégier cette orientation qui, certes, n'a pas en 10 ans, empêché une pression plus forte sur ces espaces (photo 17) mais a permis d'éviter des « tragédies ». Au regard des enjeux déjà cités, sont venus s'ajouter les gestions de risques, La Réunion n'étant pas à l'abri de *tsunamis* et surtout de fortes houles. Aujourd'hui parmi les 25 lauréats français de l'appel à projet GIZC, est classé le projet de GIZC du territoire ouest. Le concept de gestion intégrée des zones côtières qui fait partie intégrante du développement durable est apparu assez tardivement. Selon Alain Miossec (1998), « c'est d'abord un concept politique car la gestion relève véritablement de l'art de gouverner si l'on veut bien

admettre aussi que gouverner, c'est prévoir, c'est anticiper les problèmes que l'avenir fera apparaître ».

Photo 17



Photo 18



Photo 19



Photo : auteur

Le territoire Ouest qui est déjà le plus convoité et le plus sous pression. En témoignent l'érosion des plages (photo 18), le grignotage par les infrastructures à vocation de tourisme et de loisirs (photo 19), les problèmes de gestion des eaux va bénéficier d'une conjoncture qui risque de faire augmenter cette pression avec la réalisation du chantier de basculement des eaux de l'Est vers l'Ouest et de la Route des Tamarins, ce qui mettrait Saint-Leu, Étang-Salé à 40 minutes de Saint-Denis. Le projet de GIZC vise donc à permettre une intégration, tant horizontale que verticale, de la relation terre-mer de tous les thèmes qui portent le projet réunionnais : le développement économique, social, culturel, l'urbanisation, les déplacements, l'agriculture, les activités liées au rivage, la gestion de l'eau, la biodiversité et les paysages, les risques naturels et le tourisme et les loisirs qui marquent de plus en plus fortement la vie des hommes et des femmes de La Réunion. SAR, GIZC, PLU, Zones de protection, La Réunion se dote d'une panoplie pour construire son espace littoral dans le respect d'un développement durable, mais il faudra surtout veiller à ne pas obliger, de nouveau, les Réunionnais, à « tourner le dos à la mer ». Cela nécessite que l'approche soit la plus transparente possible et que la démocratie participative en soit la base.

BIBLIOGRAPHIE

- CAZES V. & PASKOFF, Les littoraux des Mascareignes entre nature et aménagement, Université de La Réunion et L'Harmattan, 2004.
- FONTAINE G., Le tourisme à La Réunion, Travaux et Documents n° 22, Université de La Réunion, septembre 2004.
- FONTAINE G., Le tourisme, Atlas de La Réunion, Université de La Réunion & INSEE, 2003.
- MIOSSEC A., Les littoraux entre nature et aménagement, Campus SEDES, 1998.